



Montreuil, le 21 mars 2024,

Déclaration liminaire du CSA-SCR

Monsieur le Président,

Un an après le premier Comité Social d'Administration des Services Centraux de Réseaux (CSA-SCR), nous nous réjouissons qu'ENFIN plusieurs points inscrits à l'ordre du jour soient proposés au vote des représentants du personnel.

Les représentants de l'alliance UNSA Douanes-CGC souhaitent que ce CSA marque un point de rupture avec les précédentes instances dans lesquelles seuls des points d'information étaient prévus.

Concernant les points inscrits à l'ordre du jour, plusieurs interrogations demeurent.

En effet, nous vous l'avons indiqué lors du GT préparatoire du 5 mars dernier, la multitude de projets de réorganisation des bureaux de la direction générale, assez inhabituelle dans cette instance, auraient pu être présentés ou évoqués à l'occasion de transmission au fil de l'eau comme cela était convenu lors des échanges relatifs au RI.

Nous pouvons nous satisfaire de la (re)prise en main du sujet de la maîtrise des risques à la Sous-direction Réseau. Lanceur d'alerte sur ce service, nous avons plusieurs fois attiré l'attention sur le devenir de cette activité. Le projet de renforcement de la mission « Maîtrise des risques » nous semble ambitieux eu égard aux enjeux. Néanmoins, nous espérons qu'aucun déport de charge de travail ne sera réalisé vers les sous-directions métiers de la direction générale ou vers les services déconcentrés.

Le mode de concertation entrepris au bureau COM dont résulte le projet présenté devant cette instance devrait servir d'exemple. En effet, nous nous souvenons d'une situation particulièrement difficile. La hiérarchie a pris au sérieux la parole des agents qui vivaient mal la première version proposée. Nous regrettons cependant que seul le sujet relatif au transfert de la mission « Qualité de service et relation avec les usagers » vers le bureau Réseau 3 (qui ne reflète pas le projet dans sa globalité) soit l'objet de la concertation de ce jour.

Par ailleurs, nous sommes plutôt mitigés quant aux autres projets présentés. Entre un projet qui vise à dégarnir un bureau pour en créer un autre à la sous-direction RH et le « bout » de projet de réorganisation de la Sous-direction FID dont on peut se demander s'il ne s'agit pas de la partie immergée de l'iceberg, nous ne sommes franchement pas convaincus.

Si l'évolution de l'organisation de la SDRH par la création d'un nouveau bureau RH5 peut s'entendre, la structuration du bureau RH1 nous interroge... Si l'on peut comprendre la fusion des bureaux FID 1 et FID 2, qu'en est-il du projet global de la Sous-Direction FID ? Quand une structure se réorganise c'est dans le but de s'améliorer, d'y voir plus clair. En lisant les documents préparatoires qui nous ont été adressés, nous sommes parfois dans la brume, voire dans le brouillard. Aussi, nous attendons des débats de cette instance qu'ils nous éclairent !

Pour finir, nous regrettons l'absence d'instructions claires concernant l'organisation du temps de travail des personnels de la DG et du SARC qui seront considérablement affectés par l'organisation des JO et des JOP. En effet, certaines informations transmises aux OS nationales laissent planer le doute. Pour mémoire, lors du GT préparatoire du 5 mars dernier, seuls les services de la DG COM et de la SDSI étaient identifiés au titre des services mobilisés. Nous avons appris depuis peu que plusieurs services seront particulièrement mobilisables. S'agira-t-il de la mise en place d'astreintes ? Dans l'affirmative, des contreparties seront-elles garanties pour les agents concernés ? Selon le site Service public.fr, l'astreinte se définit comme une période pendant laquelle, sans être sur son lieu de travail, l'agent doit pouvoir intervenir si son administration le demande. La période d'astreinte peut être indemnisée ou donner lieu à récupération sous la forme d'un repos compensateur (repos donné par l'employeur d'une durée égale aux heures travaillées). Comment définir alors la période où un agent serait contraint par son employeur à se présenter sur son lieu de travail sans pouvoir prendre de congés, ni être indemnisé ou obtenir une récupération ? Ce point suscite l'inquiétude des agents qui ne peuvent se projeter dans une perspective de congés estivaux.

En outre, les agents pourront-ils télétravailler au-delà de la quotité journalière prévue dans leur convention ? Les autorités le disent : les transports franciliens seront saturés. Il est même prévu que le RER A soit saturé à 100 %. Des rames de métro et de RER seraient spécialement réservées aux passagers munis d'un billet pour les jeux. Les autorités (ministère des Transports, mairie de Paris, région IDF) invitent même les franciliens à prendre des vacances hors de la région pendant la période des JO et JOP. Une campagne a même été lancée par le ministère des Transports avec le slogan « Anticiper les jeux ». Le but est de pousser les habitants de la capitale à envisager des plans B aux transports publics. Quel est le plan B de la Direction générale pour ses agents ?

Aussi, nous vous demandons, M. le Président, que des mesures d'organisation soient prises urgemment afin que l'ensemble du personnel de la DG et du SARC ait connaissance des contraintes qui leur seront imposées durant cette période. Actuellement, les informations sont trop disparates : entre services particulièrement mobilisables et services mobilisés, la frontière est bien mince !

Nous vous remercions de votre attention.

Les élus UNSA-Douanes/CGC